Image not found or type unknown

Blâme pour avoir vendu des vêtements aux collègues

Par **nanou31**, le **23/11/2012** à **21:24**

Bonjour, je vous contact aujourd'hui car ma collègue à vendu des vêtements à certain de mes collègues au travail mais pas dans le magasin(qui est un magasin de meubles)dans le vestiaire pendant la pause. La directrice adjointe s'en est rendu compte, en même temps ma collègue ne le cachait pas car pour elle rien de mal, le second directeur adjoint lui en même pris. Sauf qu'elle lui à imposé de reprendre les vêtements, qu'on lui rendent l'argent et elle lui à mis un blâme. La directrice adjointe à t-elle le droit de faire ce qu'elle a fait?

Par **P.M.**, le **23/11/2012** à **23:12**

Bonjour,
Il serait intéressant de connaître le motif du blâme...

Par **nanou31**, le **24/11/2012** à **12:31**

Le motif est la vente des vêtements dans l'enceinte du magasin

Par **P.M.**, le **26/11/2012** à **23:07**

Bonjour,
Donc le motif est déjà contestable puisque apparemment ce n'était pas dans le magasin lui-même...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés